



# CAMP DE JOUR

## Saint-Narcisse

Personne(s) autorisée(s) à venir chercher l'enfant autre que les parents (s'il y a lieu) :

Nom	Lien avec l'enfant	Téléphone en cas d'urgence
Nom	Lien avec l'enfant	Téléphone en cas d'urgence

### En cas d'urgence

Nom de la personne :	Lien avec l'enfant :
Tél. (maison) :	Tél. (travail) :

### Modalité de départ de votre enfant à la fin de la journée

L'enfant peut-il quitter seul le soir ?

- ( ) Oui, mais avec l'autorisation préalable des parents. ( ) Oui, toujours.  
 ( ) Non, jamais. Une personne viendra le chercher.

### Piscine

- Est-ce que votre enfant sait nager ? ( ) Oui ( ) Non  
 Doit-il porter un vêtement de flottaison lors des sorties piscines ? ( ) Oui ( ) Non

Activités contre-indiquées (énumérez toutes les activités auxquelles l'enfant ne peut s'adonner) :

<b><u>Relevé 24 (aux fins d'impôt)</u></b>	
Le formulaire pour les impôts doit être fait au nom :	Numéro d'assurance sociale :
( ) De la mère ( ) Du père ( ) Du tuteur	_____/_____/_____
Obligatoire aux fins d'impôt	

## Horaire 2021 :

**Le nombre de places disponibles a dû être abaissé compte tenu de la réduction des ratios animateur/enfants : 5-6 ans : 1/10 - 7-8 ans : 1/12 – 9-13 ans : 1/15**

Horaires : de 8 h à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h le vendredi. Il n'y aura pas de service de garde cette année. La durée du camp de jour est de 7 semaines débutant le 28 juin jusqu'au 13 août 2021. Inscription pour la durée du camp seulement, aucune inscription à la journée ou à la semaine.

TARIF	MODALITÉ DE PAIEMENT
250 \$ pour le premier enfant 200 \$ pour le deuxième enfant 175 \$ pour le troisième et suivants	Paiement complet à l'inscription

\* Les paiements doivent se faire par chèque (au nom de la municipalité de Saint-Narcisse).

### Politique de remboursement à la Municipalité de Saint-Narcisse

- Remboursement intégral si la Municipalité annule le camp de jour.
- Remboursement moins 20% (frais d'administration) : Pour toute demande de remboursement reçue avant le début du camp de jour ; si la personne inscrite est dans l'incapacité, **pour cause de maladie**, de participer de façon permanente au camp de jour ou **pour cause de déménagement**.
- Au-delà du 18 juin 2021, il n'y aura plus aucun remboursement au niveau des frais d'inscription du camp de jour.

# CAMP DE JOUR

## Saint-Narcisse

### Période de vacances :

Mon enfant ne participera pas au camp de jour la (les) semaine(s) suivante(s) :

1er période (inscrire les dates) : \_\_\_\_\_

2e période (inscrire les dates) : \_\_\_\_\_

Si votre enfant s'absente du camp de jour pour vos périodes de vacances, il est important que vous sachiez qu'il ne lui sera pas permis de se présenter au camp de jour pendant cette période.

**Comme l'inscription est pour toute la durée du camp (28 juin au 13 août 2021), aucune absence non motivée (raison de santé) ne sera acceptée sous peine d'expulsion pour toute la saison du camp. Cette règle est essentielle afin qu'aucun d'enfant ne soit pénalisé compte tenu du nombre restreint d'inscriptions cette année.**

### Consentement

- Autant que nous sachions, notre enfant est en bonne santé et n'a été exposé à aucune maladie contagieuse au cours des quatre (4) dernières semaines. S'il le devient entre aujourd'hui et la période du service d'animation estivale auquel il est inscrit, nous nous engageons à en prévenir les responsables.
- En signant la présente, j'autorise la Municipalité de Saint-Narcisse à prodiguer tous les soins infirmiers nécessaires ainsi qu'à transporter mon enfant par ambulance ou autrement, dans un établissement hospitalier si elle le juge nécessaire. Il est à savoir que la facture d'ambulance sera adressée aux parents.
- J'autorise le Service d'animation estivale à vérifier la tête de mon enfant lors d'une crise de « poux » présente auprès des jeunes et à mettre crème solaire et antimoustiques au besoin.
- J'autorise le Service d'animation estivale à utiliser des photos ou des films de mon enfant à des fins publicitaires ou à titre de souvenir sur la page Facebook du camp de jour.
- J'autorise mon enfant à participer à toutes les sorties organisées par le camp de jour de Saint-Narcisse, s'il y a lieu.

### Mesures de protection COVID-19 et acceptation du risque

Dans un contexte de pandémie de COVID-19, le camp de la Municipalité de Saint-Narcisse a mis en place des mesures de protection édictées par l'Institut national de la santé publique du Québec (<https://www.inspq.qc.ca/>) afin de minimiser le risque de contagion et de propagation du virus.

Il est de la responsabilité de toute personne, les enfants, leurs parents ou tuteurs, de respecter les mesures de protection mises en place par le camp de la Municipalité de Saint-Narcisse.

- J'ai pris connaissance des mesures de protection mises en place dans le guide à l'intention des parents et je m'engage à m'y conformer. J'ai discuté des mesures avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consistent les mesures et je l'ai informé de l'importance de les respecter. Je comprends et accepte que le camp de la Municipalité de Saint-Narcisse ne pourra garantir un milieu sans COVID-19 et exempt de contamination ou de contagion.

X \_\_\_\_\_  
Signature du parent ou du tuteur

\_\_\_\_\_  
Date

X \_\_\_\_\_  
Signature du parent ou du tuteur

\_\_\_\_\_  
Date

# CAMP DE JOUR

## Saint-Narcisse

### Autres renseignements pertinents :

Les parents (tuteurs) n'auront pas accès aux édifices, salle ou autres lieux où se tiendra le camp de jour. Ils devront déposer leur enfant à l'endroit indiqué à l'extérieur par l'animateur(trice) lors de la première journée du camp et respecter les consignes que celui-ci (celle-ci) lui donnera.

#### R É S E R V É À L ' A D M I N I S T R A T I O N

Chèque : \_\_\_\_\_ \$ Reçu : # \_\_\_\_\_  
Date \_\_\_\_\_

Argent : \_\_\_\_\_ \$ Reçu : # \_\_\_\_\_  
Date \_\_\_\_\_

Commentaires de l'animateur :

